

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel
Conseil fédéral
A tous les membres
Palais fédéral Ouest
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 1^{er} décembre 2021

http://www.swisstribune.org/doc/211201DE_CF.pdf

Communications au Conseil fédéral du Sénateur Philippe BAUER et de la Juge Virginie Sonney sur le harcèlement et les abus d'Autorité des juristes chargés d'une tâche de l'Etat

Mesdames, Messieurs les Conseillers fédéraux, Monsieur le Président de la Confédération,

Votre collègue la Conseillère fédérale Viola Amherd a donné l'exemple le 16 novembre 2021 en annonçant à la Télévision suisse des mesures contre le harcèlement et les abus dans le milieu sportif.

RAPPEL : harcèlement et abus dans le sport d'élite entre 2005 et 2007

Après que l'ancienne gymnaste Sarah Marchini, ait dénoncé les abus survenus à Macolin entre 2005 et 2007 avec l'impossibilité de se faire entendre sur ce harcèlement (voir interview¹ de Sarah Marchini au TJ 19h30 du 16 novembre 2021), Viola Amherd a annoncé des mesures pour mettre fin à la violation des droits fondamentaux des gymnastes.

Le journaliste Pascal Thurnherr parle d'une réponse politique autoritaire devant l'ampleur du scandale qui avait débordé du scandale de la gymnastique sur le sport en général. Il est question de la « charte éthique qui ne suffit pas » et de mettre en place des organes de surveillance (voir interview² au TJ de 19h30 de la RTS du 16.11. 2021)

RAPPEL : harcèlement et abus d'Autorité dans les Tribunaux entre 2005 et aujourd'hui commis par des juristes
Après qu'en 2005, une élite de citoyens ait dénoncé avec une demande d'enquête parlementaire, les pratiques³ de harcèlement et d'abus d'Autorité de professionnels de la loi qui font frémir et qui violent les droits fondamentaux des citoyens garantis par la CEDH, voir témoignage sur le lien internet ci-dessous :

http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

Le Sénateur Philippe BAUER vous a confirmé ces pratiques de harcèlement et d'abus d'autorité en montrant que c'est le Parlement qui a mis en place les procédures qui permettent à un Sénateur, comme lui-même, de violer les droits fondamentaux des victimes de harcèlement en les privant de l'accès à des juges fédéraux indépendants.

http://www.swisstribune.org/doc/211122DE_PB.pdf

La juriste chargée d'une tâche de l'Etat, la juge Virginie SONNEY, vous a montré que grâce aux agissements de Philippe BAUER, elle pouvait harceler des citoyens qui sont privés du droit fondamental d'être défendu par un avocat, alors qu'ils exigent que ce droit garanti par la CEDH soit respecté.

http://www.swisstribune.org/doc/211126DE_TB.pdf

Par la présente, sous pli recommandé & personnel, je vous copie les informations que vous ont communiqués ces deux juristes prestigieux, au cas où leur information ne vous serait pas parvenue. Je vous demande de prendre des mesures d'urgence, suite à ce que je n'ai toujours pas d'avocat pour faire respecter mes droits fondamentaux garantis par la Constitution .

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers fédéraux, Monsieur le Président de la Confédération, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/211201DE_CF.pdf

¹ <https://www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rt:video:12647792>

² <https://www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rt:video:12646924>

³ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf